

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du lundi 29 janvier 2018***

Date de convocation	23 janvier 2018
Date d'affichage	23 janvier 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	51 (dont 4 pouvoirs)
Votants	51 (dont 4 pouvoirs)

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 29 janvier à 19 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Roland du LUART), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Roland du LUART (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Christian LANDEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ

**SCOT : DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DU SCHÉMA
DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'HUISNE SARTHOISE**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré,

PROPOSE à Monsieur le Préfet de la Sarthe un périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale composé des collectivités suivantes :

- Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise
- et Communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille.

PRECISE que le choix de l'établissement public porteur ainsi que la définition des modalités de gouvernance s'effectueront ultérieurement, dans le cadre d'une concertation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

CHARGE le Président de notifier cette décision au Préfet de la Sarthe et à la CC des Vallées de la Brayre et de l'Anille.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 29 janvier 2018

Pour extrait conforme

Le 29 janvier 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180129-D_29_01_18_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

Affichage : 19/12/2017

Le Président,

M. Didier REVEAU